

**Arrêté n° 14-2022 portant modification de la constitution du Comité d'Hygiène Sécurité
et Conditions de Travail du SMICTOMME**

LE PRESIDENT

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents du 22 septembre 2020, consécutif au renouvellement général des conseillers municipaux,
VU la délibération du Bureau n°B028-18-2020 portant désignation du Président du comité technique,
CONSIDERANT que par délibération n°016-02-2018 du Comité Directeur du 3 avril 2018, le nombre de représentants de la collectivité titulaires siégeant au CHSCT a été fixé à 3,

ARRETE

Article 1^{er} : Les représentants de la collectivité au CHSCT sont désignés ainsi qu'il suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom Prénom	Qualité	Nom Prénom	Qualité
HARTMANN Jean-Philippe	Président	HUBER Alain	Vice-président
JOST Laurence	Vice-présidente	HERR Michel	Vice-président
HAZEMANN Guy	Vice-président	Jean BIEHLER	Vice-président

Article 2^{ème} : Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité et affiché dans les locaux administratifs du SMICTOMME.

Fait à Molsheim, le 3 mai 2022

Le Président,

Jean-Philippe HARTMANN

- Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
 - certifie avoir transmis cet arrêté au représentant de l'Etat le 3 mai 2022 ;
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 3 mai 2022.